



Extrait du La CODE (La Coordination des ONG pour les Droits de l'Enfant)

<http://www.lacode.be/de-l-importance-pour-l-enfant-d.html>

De l'importance pour l'enfant d'avoir des droits. Et des devoirs ?

- Nos publications - Droits de l'enfant -

Date de mise en ligne : mai 2008

La CODE (La Coordination des ONG pour les Droits de l'Enfant)

Grâce à la Convention relative aux droits de l'enfant du 20 novembre 1989, l'enfant dispose de droits fondamentaux similaires à ceux octroyés à l'adulte par la Déclaration universelle des droits de l'homme du 10 décembre 1948. Ce sont des droits civils, économiques, sociaux et politiques, auxquels s'ajoutent des droits de protection et de prestations. Ces deux dernières catégories incluent des droits que l'on peut qualifier de renforcés ou de spécifiques par rapport aux droits de l'Homme. D'une manière générale, on peut dire que les droits de l'enfant sont adaptés au fait que par rapport à l'adulte, l'enfant est un être en devenir. Il est « autre » en raison des différences physiques, psychiques, matérielles et du manque d'expérience qui le distingue de l'adulte accompli.

Durant des décennies, l'étude de l'enfant s'est exclusivement effectuée à partir de l'approche génétique. Sur les plans respectivement juridique, social et psychologique, il aura fallu des siècles pour le reconnaître comme une personne qui, à l'instar de l'adulte, doit être respectée.

En effet, auparavant, il apparaissait comme un être inachevé, dont les réalisations devaient inévitablement être appréhendées en termes de manque. Dans l'ensemble et pendant longtemps, le statut de l'enfant a donc été loin d'être enviable.

(Extrait de l'introduction)